



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 16 Novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 06 Novembre 2015

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, Mme KEATES Patricia, Mme DEMKO Nadine, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme LEFEVRE Blandine, M. CARON Yannick, Mme FORSTER Céline, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, M. RENAUD Robert, Mme JAGER Ginette, M. BEZIN Jean-Marc, Mme SANTERRE Christelle, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. LALU Hervé, Mme BONVARLET Brigitte, Mme TAQUOY Marie-Christine, Mme HERBELIN Amandine.

Représentés :

M. LESUEUR Michel donne pouvoir à Mme DEMKO Nadine

M. PERRY Pascal donne pouvoir à M. RENAUD Robert

Mme DEHAUT Hélène donne pouvoir à M. STRAMANDINO François

M. STOCKINGER Jean-Luc donne pouvoir à M. BEAUDON Alain

Avant de commencer le Conseil Municipal, M. le Maire a tenu à rendre hommage aux victimes des attaques terroristes survenues à Paris le Vendredi 13 Novembre 2015.

L'ensemble du Conseil Municipal a effectué une minute de silence.

Le procès-verbal de la séance du lundi 26 Octobre 2015 a été adopté.

M. CARON Yannick est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Acquisition de terrain Gilbert Marin
- FDS : Rue Raspail
- FDS : Rue d'Orcamps
- Approbation du Plan Local de l'Habitat 2015/2020
- Approbation du Schéma de Mutualisation
- Questions et Informations diverses
- Date du prochain Conseil Municipal

ACQUISITION DE TERRAIN GILBERT MARIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité souhaite faire l'acquisition d'un terrain cadastré AB n°196 d'une superficie de 1 710m² le long de la Route Nationale 2.

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue à l'article 2118 opération 72015 « achat de terrain ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain.

FDS : RUE RASPAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention dans le cadre du FDS a été faite auprès du Département en juillet 2014. Cette demande a eu un avis favorable pour le programme 2015. Il convient que le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux suivants :

N° op.	Nature des travaux	Appellation de la voie	Longueur	montant TTC	Montant HT	Subvention en €	Charge communale
03176	Voirie	Rue Raspail	133,00	37 579.30	31 316.08	10 334.31	27 244.99
Montant du projet				37 579.30	31 316.08	10 334.31	27 244,99

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux:

- s'engager à affecter à ces travaux 37 579.30 € sur le budget communal,
- s'engager à réaliser les travaux dans un délai de 3 ans, à partir de la date de notification.

FDS : RUE D'ORCAMPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention dans le cadre du FDS a été faite auprès du Département en juillet 2014. Cette demande a eu un avis favorable pour le programme 2015. Il convient que le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux suivants :

N° op.	Nature des travaux	Appellation de la voie	Longueur	montant TTC	Montant HT	Subvention en €	Charge communale
03181	Voirie	Rue d'Orcamps	294,00	54 641.84	45 534.87	15 026.51	39 615.33
Montant du projet				54 641.84	45 534.87	15 026.51	39 615.33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux:

- s'engager à affecter à ces travaux 54 641.84 € sur le budget communal,
- s'engager à réaliser les travaux dans un délai de 3 ans, à partir de la date de notification.

APPROBATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2015/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a arrêté son projet de Plan Local de l'Habitat 2015/2020.

Dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09 Février 2015, la commune de Belleu souhaite accueillir environ 250 nouveaux habitants et/ou envisager la construction de 100 logements à l'horizon 2020.

Les objectifs proposés par le Programme Local de l'Habitat 2015-2020 (en termes d'objectifs chiffrés, de rééquilibrage de l'offre, de logements pour les publics spécifiques, de rénovation etc.) sont en accord avec les orientations de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- émet un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Par délégation, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a transmis aux maires en date du 20 octobre 2015 un document valant projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils Municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un premier schéma de mutualisation traduit pour la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs : Optimiser l'organisation des services publics locaux est l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment une mise en commun des compétences professionnelles des services et une recherche d'harmonisation des interventions publiques.

Dans un premier temps, des rencontres avec les maires ont été organisées au cours du premier semestre 2015 par le cabinet Sémaphores, assistant à maître d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais dans la réalisation du projet de territoire intégrant notamment l'élaboration d'un schéma de mutualisation. Dans un second temps, et au cours du second semestre 2015, Monsieur le Vice-Président en charge de la mutualisation à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a de nouveau rencontré individuellement les maires des communes membres de la Communauté du Soissonnais.

Ces rencontres ont permis la rédaction d'un premier projet de schéma qui a été présenté en réunion le 1er octobre 2015 à laquelle était conviée l'ensemble des maires.

Ce projet est une première étape, des adaptations pourront être apportées tout au long de ce mandat politique (le schéma de mutualisation n'étant pas figé).

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils Municipaux des communes membres qui sont appelés à délibérer avant le 30 novembre 2015.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des Conseillers Communautaires lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La date fixée pour le prochain conseil est le 21 décembre 2015.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Campagne de sensibilisation et recherche de nouveaux donateurs auprès du grand public en porte à porte de L'UNICEF va avoir lieu sur la commune.
2. Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'Association scolaire St Rémy demandant la participation de notre commune à la scolarité des écoliers scolarisés dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat.
Résultat : 26 élèves (3 en maternelle, 23 en primaires) ... 13 000 EUROS.
Monsieur le Maire rappelle que mettre son enfant dans le privé est un choix et que chaque parent participe largement aux frais de scolarité. Il sera rappelé lors d'un courrier de réponse que des places sont disponibles dans nos classes.
3. Une demande de la Commune de Courmelles a été reçue en Mairie réclamant les frais de scolarité de 4 enfants de Belleu fréquentant la CLIS de Courmelles. Monsieur le Maire interpellera son homologue en refusant toute participation sous peine de faire participer la Ville de Courmelles aux frais de fonctionnement de nos écoles et de notre complexe sportif.
4. Le TELETHON se déroulera les 4, 5 et 6 Décembre 2015 / Eclaircie le 04/12 + stand lors du Marché de Noël + Marche de l'Espoir le 05/12 / Randonnée Cyclo le 05/12.
Le détail sera communiqué dans la prochaine lettre d'infos municipales.
5. Concert de La Ste Cécile ce vendredi 20 novembre à 20h30 Espace Culturel.
6. Invitation de l'ADEFRAM Picardie ce mercredi 18 novembre – 18h - au monument pour un hommage aux Marocains morts pour la France. Monsieur le Maire a tenu à s'excuser auprès du Président de l'ADEFRAM présent dans la salle car il est déjà pris par d'autres obligations.
7. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal a tenu à apporter son aide aux Restos du Cœur de Soissons en leur fournissant une contribution alimentaire.
8. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous sommes soumis à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget de l'année 2013.
Afin d'uniformiser le régime indemnitaire des agents de la Commune, une délibération sera à prendre lors du prochain conseil.
9. Monsieur le Maire et quelques Adjointes vont rencontrer Monsieur le Sous-préfet ce Vendredi pour évoquer plusieurs dossiers en cours (Deux Lions, RN2 ...).
10. Quelques Dates :
Deux rencontres de lutte les 21 et 28 novembre au gymnase Pierre Richon.
Repas des aînés le Dimanche 29 novembre.

Fin de séance à 19h30